

RÉGIME DES ARMES À UN OU DEUX CANONS LISSES

L'enregistrement, devenu par la suite déclaration, a été rendu obligatoire par l'article 2 du décret n° 2011-1253 du 7 octobre 2011. Les armes concernées sont celles visées à l'article R.311-2 du Code de la sécurité intérieure, catégorie C, 1° c), à savoir les armes à feu d'épaule à un ou deux canons lisses soumises à déclaration.

Acquisition et détention

Les fusils à un ou deux canons lisses relevant de la catégorie C sont soumis à déclaration depuis le décret n° 2011-1253 du 7 octobre 2011. Les armes acquises auprès d'un professionnel depuis le 1er décembre 2011 ont normalement été déclarées par le vendeur.

Les récépissés d'enregistrement délivrés avant le 13 juin 2017 valent récépissés de déclaration.

Les armes enregistrées doivent figurer dans le compte SIA de leur détenteur.



Armes détenues avant le 1^{er} décembre 2011

Les armes détenues avant le 1er décembre 2011 peuvent être conservées sans déclaration.

Aucune preuve de détention antérieure à cette date ne peut être exigée.
(Article 18 du décret n° 2011-1253 du 7 octobre 2011)



Transport

L'arme doit être déchargée et transportée sous étui ou démontée.

Le transport doit être justifié par un motif légitime.

Le permis de chasser constitue un motif légitime. En action de chasse, il doit être accompagné de sa validation.

Le récépissé de déclaration n'est pas nécessaire pour justifier le transport.



Successions et découvertes

Les armes trouvées, héritées ou recueillies dans une succession doivent être régularisées conformément à la réglementation en vigueur.



Armes de catégorie D

Les armes dont le modèle est antérieur à 1900, lorsqu'elles relèvent de la catégorie D, ne sont pas concernées par ce document.



Pour en savoir plus, scannez les QR codes ci-dessus.

Ce document a pour objet d'informer les détenteurs, chasseurs, gardes particuliers et services de contrôle sur les principales règles applicables aux fusils à un ou deux canons lisses.



Document réalisé par l'Union Française des amateurs d'Armes

www.arnes-ufa.com

Association loi 1901, sans but lucratif – Sous-préfecture de Muret (Haute-Garonne)
Enregistrée sous le RNA W382001891 - Siège social : 27 avenue du Cimetière – 31500 Toulouse